

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de TENNIS par ÉQUIPES MIXTES
« Trophée Robert Maïsto »
du 18 au 20 juin 2026
à HOULGATE (Calvados)

N° 0333/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Jackie GAILLET, CTSN Tennis - ☎ : 06.70.30.92.59 - ✉ : j.gaillet@lafederationdefense.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION
des FINALES

Référence : Règlement technique du championnat national de Tennis par équipes mixtes de la FCD diffusé sous le n° 0145/FCD/Activités/Sports du 26 février 2026

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Les finales du championnat national FCD de tennis par équipes mixtes, Trophée « Robert Maïsto », se déroulent du jeudi 18 au samedi 20 juin 2026 à HOULGATE (14).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Ouest FCD avec le soutien du CSL de la gendarmerie (CSLG) de Basse-Normandie de Caen (450-05-G).

Cette manifestation se tient sur les installations sportives du « Sporting club Houlgate » - Place Docteur Rouget à HOULGATE (14).

L'épreuve est organisée conformément au règlement technique rappelé en référence, en conformité avec le règlement de la Fédération française de tennis (FFT).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir :

- la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence),
- la licence de la FFT établie pour la saison en cours,
- si l'activité "Tennis" n'apparaît pas sur la licence, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est obligatoire.
- pour chaque mineur, les autorisations parentales (cf. § 6.3.) par le responsable du club.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

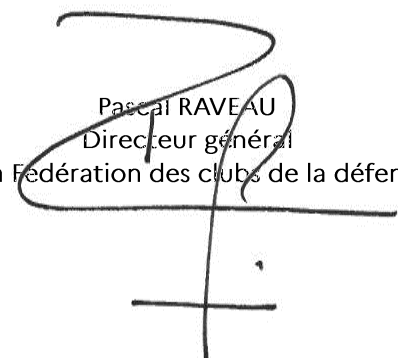
III. DISPOSITIONS CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les président(e)s de ligues et les président(e)s de clubs sont tenus de veiller à ce que tous les bénévoles non licenciés à la FCD soient correctement informés des dispositions régissant l'honorabilité dans le cadre de l'organisation de toute manifestation sportive, culturelle ou artistique.

Il est de la responsabilité fédérale de rendre effectif le contrôle de l'honorabilité de tous les bénévoles au sein de la FCD. Ce contrôle permet de garantir la sécurité physique et morale des participants.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) : in fine.

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Tennis"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Tennis"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES
du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Ouest FCD 2, rue Maréchal Gallieni 35200 RENNES</p> <p> 02.23.35.20.30  : secretariat@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Présidente de la ligue</u> : Angélique GAUTIER  06.32.81.00.31  : presidente@ligueouest-fcd.fr</p> <p>➤ <u>Responsable évènementiel « Sports » de la ligue Ouest</u> : Patrick FICHOU  07.68.68.13.67  : patrick.fichou@neuf.fr</p>	<p>CSLG de Basse-Normandie (450-05-G) 29, avenue du 43^{ème} Régiment d'Artillerie 14000 CAEN</p> <p>➤ <u>Président</u> : Paul-Ursmar MILLIEZ  02.31.35.92.81  : cslgbassenormandie@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national Tennis de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Tennis de la FCD (CTSR)
<p>Jackie GAILLET  06.70.30.92.59  : j.gaillet@lafederationdefense.fr</p>	<p>Olivier MONTOIS  07.78.32.54.72  : olivier.montois@icloud.com</p>

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

La réunion des capitaines d'équipes a lieu le 18 juin à 18h00 au Centre sportif de Normandie - 702, résidence « Le Parc Vert Marine » - 14510 Houlgate.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu le 18 juin à partir de 15h00 au Centre sportif de Normandie - 702, résidence « Le Parc Vert Marine » - 14510 Houlgate.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement présenter les documents indiqués au paragraphe II. Conditions de participation.

3.3. Hébergement et alimentation

Les participants (compétiteurs et accompagnateurs) sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du jeudi 18 juin jusqu'au petit déjeuner du dimanche 21 juin 2026 inclus.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.3.1. Hébergement

Les participants sont logés au Centre sportif de Normandie à Houlgate.

3.3.2. Alimentation

Tous les repas sont pris sur le même lieu.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement respecter leurs demandes d'hébergement et de repas faites lors de leur inscription sur SYGEMA.**

3.4. Tenues /Équipements

Les équipes sont en tenues uniformes (maillots, shorts, survêtements).

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

Une tenue correcte est exigée.

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini dans l'article 8 du règlement technique rappelé en référence.

Pour cette manifestation, il est assuré par le 18 ou le 112.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS TECHNIQUES

sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

L'organisation technique est placée sous la responsabilité du CTSN Tennis, assisté par le conseiller technique sportif de la ligue Ouest, et en liaison avec le juge-arbitre désigné selon le règlement permanent du championnat national de tennis par équipes de la FCD diffusé sous le n°0626/FCD/Activités/Sports du 10 octobre 2024.

4.1. Catégories

Mixtes.

4.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- du directeur du tournoi (présidente de ligue) ;
- du conseiller technique sportif national FCD ;
- du juge-arbitre de la FFT.

4.3. Classements

Tels que définis dans le règlement technique rappelé en référence.

4.4. Réserves, appel et réclamations

Tels que définis dans le règlement technique rappelé en référence.

5. RÉCOMPENSES

5.1. Récompenses collectives

Championnat :

- 1 médaille Or pour chaque participant de l'équipe gagnante
- 1 médaille Argent pour les finalistes
- 1 médaille Bronze pour chaque participant des équipes classées 3^{ème}
- Trophée « Robert Maïsto » (remis en jeu annuellement) pour le vainqueur du championnat + 1 coupe
- 1 coupe pour les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} du championnat
- Challenge ligue FCD Ligue Ouest pour l'équipe gagnante

Nota : En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

6. ÉQUIPES QUALIFIÉES

Les 8 équipes qualifiées sont les suivantes :

- CSA de l'École du Service de Santé (ESSA) de LYON-BRON (099-09-IA)
- CSLG de BORDEAUX-MÉRIGNAC 1 (107-07-G)
- CSLG de BORDEAUX-MÉRIGNAC 2 (107-07-G)
- CSLG du Fort de ROSNY-sous-BOIS (152-01-G)
- Amicale du CAEPE de SAINT-MÉDARD-en-JALLES (168-07-DGA)
- CSAD de CESSON SÉVIGNÉ (275-05-T)
- CSLG de Basse-Normandie de CAEN (450-05-G)
- CSA du Fort du KREMLIN-BICÊTRE (743-01-T)

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES
du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

7.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 65 (60 compétiteurs + accompagnateurs + 5 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 15 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (-18 ans) ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support</u> (limité à 7) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant 31 mai 2026 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNEURS OFFICIELS	
<p>✓ Gratuité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de -18 ans uniquement</u>) • le chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil) • le CTSN • le « coach » (1 par équipe) • les organisateurs (<u>limités à 5</u>) 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>TOUS les accompagnateurs officiels doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 150 € par accompagnateur non officiel ✓ 150 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra NON IOUEUR</u> 	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeunes (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du clubs support</u>	⇒ ✓ Compét. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compét. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de -18 ans uniquement</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Coach (1 par équipe maximum)	⇒ ✓ Entraîneur
✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra non joueur</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organiseurs (<u>limités à 5</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp non officiel hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50€ est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

Cas particuliers :

- a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : p.raveau@lafederationdefense.fr
- au président de la commission sportive : g.demouliez@lafederationdefense.fr
- au bureau Sport/Formation : e.boulesteix@lafederationdefense.fr

et

c.macquet@lafederationdefense.fr

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

- b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1^{er} juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ La mixité dans les chambres est strictement interdite.
- ⇒ Deux jeunes de même sexe de clubs différents peuvent toutefois partager la même chambre.
- ⇒ Pas d'adultes dans les hébergements des jeunes, sauf s'il s'agit d'un membre de la famille.

7.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

7.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

7.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

➤ Jeudi 18 juin 2026

- ✓ à partir de 15h00 : Accueil des participants au Centre sportif de Normandie de Houlgate
 - ✓ 18h00 : Réunion des capitaines d'équipes
 - ✓ de 19h30 à 20h30 : Dîner au Centre sportif de Normandie
- NOTA** : Possibilité de s'entraîner au Sporting club d'Houlgate à partir de 12h00

➤ Vendredi 19 juin 2026

- ✓ de 07h00 à 08h30 : Petit-déjeuner
- ✓ 09h00 : Début des rencontres du championnat
- ✓ de 11h30 à 14h00 : Déjeuner sur le site de compétition (Sporting Club de Houlgate) en paniers repas
- ✓ à partir de 14h00 : Reprise de la compétition
- ✓ 19h30 : Dîner « de cohésion » au Centre sportif de Normandie de Houlgate

➤ Samedi 20 juin 2026

- ✓ de 07h00 à 08h30 : Petit-déjeuner
- ✓ 09h00 : Début des rencontres du championnat (matches de classement)
- ✓ de 11h30 à 14h00 : Déjeuner sur le site de compétition (Sporting Club de Houlgate) en paniers repas
- ✓ à partir de 14h00 : Début des finales du championnat
- ✓ à l'issue : Remise des récompenses
- ✓ 19h30 : Repas de clôture au Sporting Club de Tennis

➤ Dimanche 21 juin 2026

- ✓ de 07h00 à 08h30 : Petit-déjeuner
- ✓ à l'issue : Départ des participants

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES
du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: /_____/_____/_____/

Enfant :

NOM: _____ PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: /____/____/____/____/____/ VILLE: _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Mobile: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Bureau: /____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant: _____

Né (e) le: /____/____/____/ à: _____

À participer à la compétition qui se déroulera à: _____

Du: /____/____/____/ Au: /____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant): /_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/ Clé /_____/

Mutuelle: _____

Fait à _____, le /____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES
du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: /_____/_____/____/

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

Fait à _____, le /_____/_____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B. : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES
du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

FICHE À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS À L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: /_____/_____/____/

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce
à son droit à l'image.

Fait à _____, le /_____/_____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 6 COMMUNICATION et PARTENARIAT

FINALES du CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de TENNIS par ÉQUIPES du 18 au 20 juin 2026 à Houlgate (14)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

À noter : Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tého avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tého prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.